

Québec, le 28 juin 2021

Numéro de réclamation :
Numéro de communication :
Date de l'accident :
Personne accidentée :

Objet : Indemnité pour séquelles - Décision finale

Madame,

Selon l'information contenue dans votre dossier, votre accident vous a laissé des séquelles vous donnant droit à une indemnité totale de \$. Puisqu'une somme de \$ vous a déjà versée, vous avez maintenant droit à un versement de \$.

L'indemnité totale a été établie en fonction de la gravité de vos séquelles, comme l'indique l'annexe ci-jointe.

Si vous êtes en désaccord avec cette décision, vous avez 60 jours pour demander une révision par écrit. Pour ce faire, communiquez avec moi.

Notez que si votre état de santé en lien avec votre accident s'aggrave, vous devez m'en informer.

Je demeure à votre disposition pour tout autre renseignement.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.



Agente d'indemnisation Tél.: (418) 646-9877
Sans frais au Québec 1 800 463-6890

P.J. (2)

Québec, le 28 juin 2021

Pour établir le montant de l'indemnité, un calcul est effectué.
Celui-ci considère :

- les blessures liées à l'accident;
- les principales fonctions du corps atteintes par les blessures;
- l'état de santé avant l'accident.

Voici le détail des blessures résultant de l'accident :

DESCRIPTION	CÔTÉ
Contusion du thorax (paroi antérieure)	
Entorse cervico-dorsale avec signes musculo-squelettiques	
Traumatisme(s) superficiel(s) du membre inférieur	D
Traumatisme(s) superficiel(s) du membre inférieur	G
Traumatisme(s) superficiel(s) du membre supérieur	D
Fracture d'une ou de deux côtes	G

Voici les fonctions du corps atteintes par les blessures évaluées et leur classe de gravité :

DESCRIPTION	Gravité ACTUELLE	Gravité AVANT L'ACCIDENT
DÉPLACEMENT ET MAINTIEN DE LA TÊTE	Sous le seuil	Normal
DEXTÉRITÉ MANUELLE DROITE(1)	Sous le seuil	Normal
DEXTÉRITÉ MANUELLE GAUCHE(1)	Gravité 1	Normal
LOCOMOTION	Sous le seuil	Normal
PROTECTION ASSURÉE PAR LE THORAX ET L'ABDOMEN	Sous le seuil	Normal
ESTHÉTIQUE DU MEMBRE SUPÉRIEUR GAUCHE	Gravité 1	
ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR DROIT	Gravité 1	
ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR GAUCHE	Gravité 2	

Chacune des classes de gravité correspond à un pourcentage à partir duquel l'indemnité est calculée. L'expression "Sous le seuil" est

utilisée lorsque la gravité de l'atteinte est insuffisante pour donner droit à une indemnité.

(1) Pour l'évaluation des fonctions des membres supérieurs, le membre supérieur droit a été considéré comme étant celui que vous utilisez de façon prédominante dans les activités de la vie quotidienne.